

Déclaration des unions départementales CGT du Cher, de la Nièvre et de l'Indre,

lors du rassemblement du 13 octobre 2007 contre le projet de réforme de la carte judiciaire

Nous sommes venus de l'Indre, de la Nièvre et des différents bassins d'emploi du Cher pour exprimer notre opposition au projet de réforme de la carte judiciaire que vous êtes venue présenter à Bourges aujourd'hui sous couvert d'une prétendue concertation.

A la fin du mois de juin, vous avez annoncé une réforme de la carte judiciaire touchant l'ensemble des juridictions dont les conseils de prud'hommes.

La CGT proteste contre cette annonce faite pendant les périodes de congés, le gouvernement d'aujourd'hui poursuivant ce qu'a fait le précédent en matière de consultation sociale.

Cette protestation est d'autant plus justifiée que la cour d'appel a sollicité, les Présidents et vice-Présidents de juridiction, afin d'obtenir un avis avant le 28 septembre, que le rapport retraçant le déroulement de la concertation locale a été adressé à Mme la Garde des Sceaux le 25 septembre 2007, que notamment, l'assemblée générale du Conseil de Prud'hommes de Bourges s'est tenue le 26 septembre 2007 et que les organisations syndicales et professionnelles sont écartées de la consultation préalable,... Bel exemple de démocratie !

La CGT rappelle son attachement indéfectible au droit fondamental pour chaque citoyen, d'accès au droit, d'accès à la justice, notamment pour les plus faibles et les plus démunis.

Nous considérons que cette réforme intéresse l'ensemble des citoyens qui sont les usagers potentiels concernés par les enjeux de proximité, de simplicité, de gratuité d'accès à la justice, de durée des procédures.

La CGT rappelle que chaque juridiction visée par la réforme est compétente en matière de droit du travail :

- les tribunaux d'instance (élections professionnelles, désignations délégués syndicaux),
 - les tribunaux de grande instance (les droits collectifs),
 - les tribunaux de commerce (liquidation judiciaire),
 - les conseils de prud'hommes (litiges individuels),
 - les cours d'appel.
 - Les tribunaux administratifs : litiges individuels et collectifs dans la fonction publique, recours des immigrés sans papiers.
- A propos des tribunaux administratifs, la réduction de leurs moyens renforcerait l'arbitrage contre les immigrés sans papiers pour lesquels la CGT s'associe aux actions pour leur régularisation et leur intégration.

Derrière cette réforme, c'est un redéploiement des juges et des personnels qui est recherché, repliement nécessaire pour répartir la misère de ce ministère dont le budget représente 2,34% de celui de l'état, le plaçant au 23ème rang de l'UE (chiffres conseil de l'Europe). Le véritable débat devrait être « quelle justice pour quels besoins sociaux », débat auquel les organisations syndicales ne peuvent être écartées.

La CGT défend un service public de la justice de qualité, avec une augmentation des moyens en termes de budget, de nombre de juges et de personnels. Elle dénonce cette volonté de faire des économies sur ce droit qu'a chaque citoyen de s'adresser au juge pour faire valoir ses droits.

Dans notre département, au vu des déclarations faites par la garde des sceaux, plusieurs juridictions sont susceptibles d'être concernées par cette réforme, notamment la Cour d'Appel de BOURGES, le conseil de Prud'hommes de VIERZON et le Tribunal d'Instance de SANCERRE.

La CGT rappelle que pour ce qui concerne les conseils de prud'hommes, la date prochaine des élections prud'homales ne devrait pas permettre d'envisager une modification de la carte judiciaire pour ces juridictions compte tenu des différentes phases de préparation des ces élections et des procédures à suivre en la matière.

Enfin, nous pensons qu'il y a une volonté cohérente de s'en prendre à l'efficacité des conseils de prud'hommes. En effet, dans le même temps un projet de limitation du temps dont disposerait les conseillers prud'hommes pour rédiger les décisions de justice est en cours.

Ce projet de réforme de la carte judiciaire va de pair avec celle du Code du travail qui prévoit une réduction importante des droits des salariés entre autre, l'impossibilité pour les salariés de recourir au conseil de prud'hommes en cas de licenciement économique.

Cette réforme de la carte judiciaire à propos de laquelle nous ne réclamons pas le statut quo mais une amélioration de la qualité du service rendu, un justice plus proche des citoyens, cette réforme du Code du Travail à propos de laquelle nous ne réclamons pas non plus le statu quo mais des droits nouveaux pour les salariés et les organisations syndicales, ces réformes dis-je doivent faire l'objet d'un large débat public et non pas d'un simulacre de concertation après quoi le président de la République dira : *« je vous ai écouté, maintenant j'applique ce que j'avait annoncé parce que j'ai été élu pour ça »*. Cette politique que nous subissons ressemble de plus en plus à celle d'une monarchie qu'à celle d'une république.

Certes le parti de Monsieur SARKOZY a remporté la majorité des sièges à l'assemblée nationale mais n'oublions pas que l'UMP dispose de la majorité absolue avec seulement 47 % des suffrages.

Ce n'est pas parce Monsieur SARKOZY a été élu qu'il ne doit pas y avoir d'espace pour un contre pouvoir, un espace pour l'expression syndicale et la prise en compte réelle de celle-ci.

Pour certaines juridictions, les justiciables seraient appelés à se déplacer à Bourges alors que jusqu'à aujourd'hui, ils disposent d'une juridiction plus près de chez eux, à Saint-Amand, Vierzon ou Sancerre. Bien sûr dans ces cas là, ce sont les salariés et en particulier les plus démunis qui en font les frais car les tribunaux ne remboursent pas les déplacements. Pour certains salariés qui réclament des salaires impayés, ce serait alourdir leurs difficultés.

Si de très petites juridictions sont souvent en difficulté ne serait-ce que pour des raisons d'effectifs, les juridictions les plus importantes ne sont pas celles qui fonctionnent le mieux pour les mêmes raisons d'ailleurs. Il convient de souligner que la Cour d'appel de Bourges est la plus rapide de France en matière de traitement des dossiers. Pourquoi dans ces conditions démolir ce qui marche bien si ce n'est pour réduire des emplois de fonctionnaire. Par ailleurs, supprimer la Cour d'appel suppose de prévoir de la place dans les locaux du Palais de Justice d'accueil or nous savons que le Palais de Justice d'Orléans est plein. Il faudrait construire des locaux neufs, plus vastes pour répondre à ce besoin. Ce n'est pas à l'ordre du jour du projet gouvernemental

S'il y a des juridictions engorgées, la solution ne serait-elle pas de créer des postes de magistrats et d'agents administratifs en nombre suffisant, voir de créer de nouvelles juridictions ? Cela irait

dans le sens d'une justice et d'un service public plus près des citoyens, des dossiers traités plus rapidement et de meilleures conditions de travail pour les personnels.

Il faut savoir en effet que la suppression de la Cour d'appel de Bourges aurait pour conséquence de supprimer 50 emplois dans notre département déjà durement touché par le chômage.

Le projet gouvernemental n'a pas du tout pour objectif d'améliorer le fonctionnement de la justice et de la rendre plus proche des citoyens. Ce projet s'inscrit dans le programme annoncé par le candidat SARKOZY dans sa campagne pour les présidentielles de supprimer un emploi de fonctionnaire sur deux. Tous les arguments avancés par les uns et les autres pour justifier cette réforme n'est que du bla bla.

Toutes ces annonces, ces plans de dégraissage massif des services publics s'inscrit dans une conception ultralibérale de la construction européenne qui consiste entre autre à réduire les déficits publics, terme inapproprié puisqu'il s'agit en fait de réduire les dépenses publiques destinées à l'intérêt public. Mais pour nos dirigeants, tout ce qui est dépense publique pour l'intérêt public est du gaspillage. Ce même gouvernement et les adeptes de l'ultralibéralisme ne font aucune difficulté par contre lorsqu'il s'agit de distribuer avec largesse des fonds publics aux entreprises privées.

Ceux qui crient trop d'état, sont en fait ceux qui en bénéficient le plus.

Cela doit cesser.

Tout en n'étant pas hostile à toute réforme, la CGT tient à réaffirmer que le projet de nouvelle carte judiciaire n'est pas aménageable.

Avec d'autres organisations syndicales, la CGT appelle les salariés actifs, retraités et privés d'emploi à se mobiliser dans leurs entreprises, leur branche. La CGT se prononce pour le développement de grandes mobilisations interprofessionnelles seules susceptibles de bloquer la machine à broyer le monde du travail et aller vers de nouvelles conquêtes sociales. Dans le département du Cher, la CGT appelle les salariés à faire du 18 octobre une grande journée d'action unitaire et interprofessionnelle.

Bourges, le 13 octobre 2007